

**GAUSSIN : expédition de l'Automotive Container Mover
destiné au transport de containers chez EDF**

**Mesure de soutien de l'Etat :
déduction exceptionnelle de 40 % du prix de revient en faveur de
l'investissement productif**

GAUSSIN Manugistique (ALTERNEXT FR0010342329) annonce l'expédition à EDF au cours de la première semaine de février 2017 de l'Automotive Container Mover (ACM) en U 25 tonnes destiné au transport de containers à la centrale nucléaire de Cattenom. La vente du véhicule avait été annoncé en août 2016.



ACM transportant un container

L'ACM est un nouveau véhicule qui combine 3 fonctions pour la manutention des containers en zone industrielle. L'ACM peut évoluer en extérieur, en intérieur et en milieu encombré grâce à sa hauteur dimensionnée pour être compatible avec les hauteurs moyennes des entrepôts industriels et son rayon de braquage réduit.

Voir la vidéo de l'ACM : <https://youtu.be/hvM-UdfllgY>

L'ACM existe aussi dans sa version autonome sans pilote :



Performance de l'ACM

Charge utile : 25T
Vitesse à vide : 20 km/h
Vitesse en charge : 10 km/h
Course levée : 200 mm

L'état prolonge sa mesure de soutien à l'investissement productif

Initialement applicable jusqu'au 14 avril 2016, la déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement productif a été reconduite pour un an, jusqu'au 14 avril 2017. En outre, afin de tenir compte des délais de fabrication de certains biens complexes, la loi de finances rectificative (LFR) pour 2016 prévoit que, sont éligibles les biens d'équipement ayant fait l'objet d'une commande assortie du versement d'un acompte de 10 % avant cette date, à condition que l'acquisition intervienne dans les 24 mois suivant la date de la commande.

La déduction est égale à 40 % du prix de revient de l'investissement et son montant est déduit du bénéfice linéairement sur la durée d'amortissement, que l'entreprise ait choisi d'amortir le bien sur un mode dégressif ou linéaire.

Les entreprises peuvent non seulement amortir les biens à hauteur de 100 % de leur valeur mais également déduire définitivement 40 % de cette même valeur de leur bénéfice, ce qui leur apporte un double avantage, en termes de trésorerie et en termes de rendement.

Les solutions de manutention proposées par GAUSSIN MANUGISTIQUE sont éligibles à cette mesure. Pour accéder au texte officiel :

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/21975.pdf>

Pour tous renseignements commerciaux : commercial@gaussin.com

Prochain rendez-vous

Salon SITL Paris : 14 au 16 mars 2017

A propos de GAUSSIN

GAUSSIN MANUGISTIQUE® est spécialisée dans l'audit des process de manutention et la réalisation de systèmes sur roues pour la mise en place et le transport de charges lourdes, volumineuses ou délicates. Avec plus de 50 000 véhicules de manutention à travers le monde, GAUSSIN Manugistique bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : l'Energie, le Transport, l'Environnement et les Matières Premières. GAUSSIN MANUGISTIQUE® est coté sur Alternext d'Euronext à Paris depuis le 16 juin 2010. Les actions GAUSSIN sont cotées, depuis le 20 juillet 2012, sur le groupe de cotation E2 (Offre au public), depuis l'obtention du Visa AMF n°12-360 en date du 17/07/12 sur le Prospectus, disponible sans frais sur www.gaussin.com.

ALGAU
LISTED
ALTERNEXT



Contacts

GAUSSIN

Christophe Gaussin, invest@gaussin.com

+33(0)3.84.46.13.45

Ulysse Communication

Nicolas Daniels, ndaniels@ulyse-communication.com

+33(0)6.63.66.59.22

Retrouvez toute l'information GAUSSIN sur www.gaussin.com